

## 48976 - Le changement du chemin emprunté à l'aller n'est recommandé que pour la prière de la Fête

---

### La question

Recommande-t-on le changement du chemin emprunté à l'aller dans une autre prière que celle marquant le Fête?

### La réponse détaillée

Al-Boukhari (986) a rapporté d'après Djabir ibn Abdoullah (P.A.a) que «**le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)** avait l'**habitude de changer de chemin au retour de la prière de la Fête.**» C'est-à-dire qu'il empruntait au retour un chemin différent de celui de l'aller. Ce hadith indique qu'il est recommandé de changer de chemin au retour de la prière de la Fête.

Dans Madjmou' al-Fatawa (16/222), Cheikh Ibn Ousayyimine dit: «**Il est institué pour celui qui sort de chez lui pour participer à la prière de la Fête de partir par un chemin et de rentrer par un autre, afin de suivre l'exemple du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui).**Cette pratique n'est recommandée qu'à cette occasion. Elle ne se fait pas lors des prières du vendredi ou d'autres prières. C'est exclusivement réservé à la Fête. Certains ulémas pensent cependant que c'est aussi institué pour la prière du vendredi. Mais la règle est que l'intégration dans le culte d'une pratique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas faite, malgré la présence de facteurs la justifiant, constitue une innovation.»